

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

A/Stable/w-3

CARTE D'IDENTITÉ

Décembre 2020

Cheikh Tidiane SAKHO

ckeikh.sakho@wara-ratings.com

+221 33 824 60 14 | +221 77 806 24 41

Saiba FAINKE

saiba.fainke@wara-ratings.com

+221 33 824 60 14 | +221 77 654 67 11

TABLE DES MATIÈRES

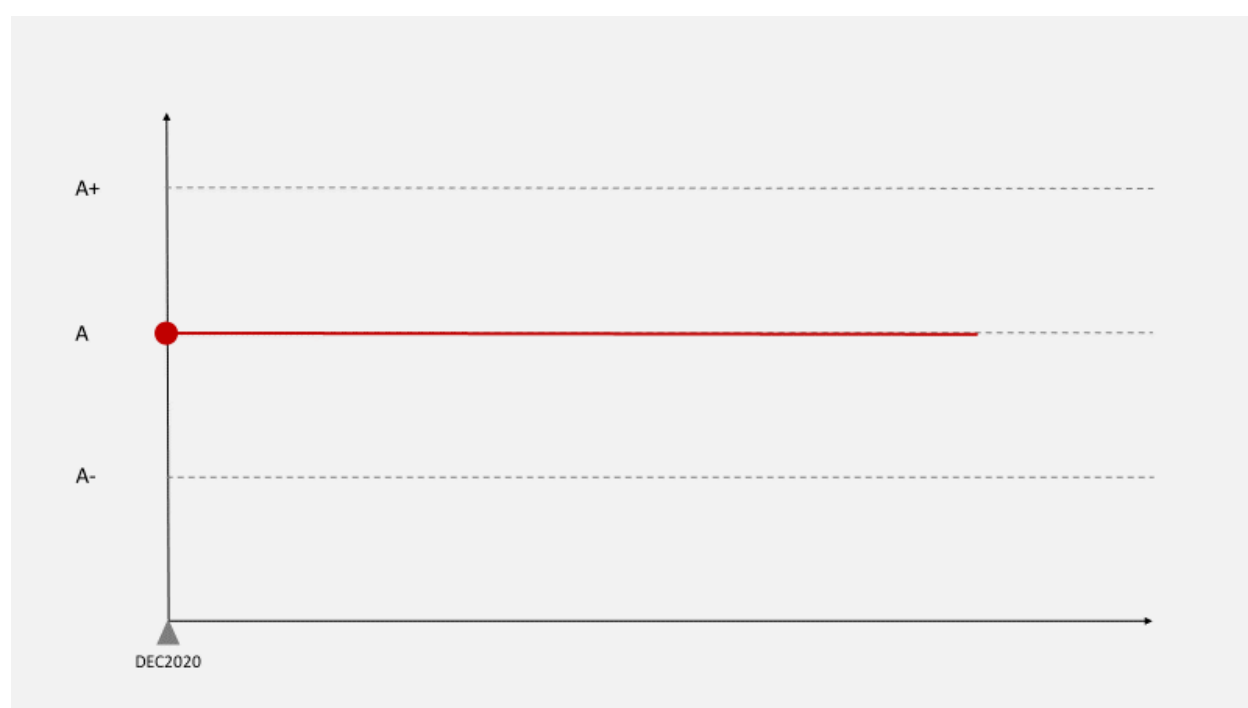
NOTATION	3
ÉVOLUTION DE LA NOTE DE LONG TERME	3
RÉSUMÉ	3
Quelques repères historiques récents	4
Régime et institutions politiques	6
Régime politique	6
Principales institutions	7
Structure économique	8
Composition sectorielle de la valeur ajoutée	8
Politique économique structurelle	9
Autres éléments d'information	12
Informations générales	12
UEMOA : un instrument d'intégration régionale	12
La CEDEAO : « les » Afriques de l'ouest se retrouvent par-delà la seule économie	14
STATISTIQUES MACROECONOMIQUES	15



NOTATION

Echelle	Régionale	Internationale
Méthodologie	Souverain	Souverain
Notation de long terme	A	iBB-
Perspective	Stable	Stable
Notation de court terme	w-3	iw-5
Surveillance	Non	Non

ÉVOLUTION DE LA NOTE DE LONG TERME



RÉSUMÉ

- La Côte d'Ivoire est la principale économie de l'UEMOA ; elle représente 40% du PIB nominal de la sous-région en 2019

Une position dominante dans le secteur du cacao, des ressources naturelles abondantes, une position géographique privilégiée et une croissance économique élevée depuis 7 ans ont fait de la Côte d'Ivoire l'économie dominante de l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire représente plus du tiers du PIB nominal des 8 pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Mais cela ne l'a pas immunisée contre l'instabilité politique... au contraire.

En décembre 1999, la Côte d'Ivoire a fait l'expérience de son premier coup d'Etat depuis l'indépendance en 1960. Conduit par l'armée, cet acte inédit et, dans une certaine mesure inouï, a ouvert la boîte de Pandore de plus d'une décennie d'instabilité politique et d'un conflit intestine, larvé et de basse intensité, sapant durablement le potentiel de développement du pays, pourtant considérable.

Quelques repères historiques récents

Le chef de la junte militaire Robert GUEI a organisé un simulacre d'élections au cours de l'année 2000, au terme duquel il s'est déclaré vainqueur. Des protestations populaires l'ont chassé du pouvoir, pour le remplacer par Laurent GBAGBO.

Des dissidents civils et militaires ont tenté un autre coup en septembre 2002, mais ce dernier a échoué, dégénérant en rébellion puis en guerre civile. Le conflit a officiellement cessé en 2003, mais la partition du pays en deux territoires distincts était consommée; les rebelles tenaient le nord, et le clan de Laurent GBAGBO le sud (dont la capitale administrative Yamoussoukro et la capitale économique Abidjan), tandis que des forces internationales de maintien de la paix organisaient bon an mal an la zone tampon entre les deux.

En mars 2007, le Président GBAGBO et le chef des Forces Nouvelles Guillaume SORO ont signé un accord par lequel Guillaume SORO rejoindrait le gouvernement de Laurent GBAGBO en tant que Premier Ministre, tandis que les deux leaders s'engageaient à reconstruire ensemble l'unité du pays, en démantelant la zone de partage, en réintégrant les forces rebelles dans l'armée régulière, et en préparant de nouvelles élections générales. Des péripéties récurrentes ont repoussé ces élections jusqu'en 2010.

En novembre 2010, Alassane OUATTARA, le leader choisi par l'opposition, remporte les élections contre Laurent GBAGBO, mais ce dernier refusa de céder son fauteuil, conduisant le pays dans les affres d'une nouvelle guerre civile. En avril 2011, au terme d'un conflit meurtrier, Laurent GBAGBO est forcé de déposer les armes, défait par la coalition militaire du clan d'Alassane OUATTARA, d'un contingent des Nations Unies et de forces françaises. Plusieurs milliers de Casques Bleus et plusieurs centaines de soldats français sont restés stationnés en Côte d'Ivoire pour s'assurer que le processus de transition ait lieu sans heurts.

Depuis son accès au pouvoir, le Président OUATTARA s'est attaché à reconstruire les infrastructures du pays et à refonder son appareil sécuritaire, tant les risques de déstabilisation sont toujours en filigrane de la vie politique ivoirienne. Le Président OUATTARA a été reconduit dans ses fonctions de Chef de l'Etat en 2015, pour un second mandat qui était supposé être le dernier. Mais l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 a eu pour effet de replonger le pays dans l'incertitude, sur fond d'une légitimité fragile du pouvoir central et d'une opposition en embuscade. Cette absence de consensus national et cette tension latente tendent à repousser à des échéances ultérieures l'apaisement politique dont l'économie nationale a besoin pour tendre vers son plein potentiel. Alassane OUATTARA, président depuis 2010, avait initialement déclaré qu'il ne se présenterait pas au scrutin, mais après la mort soudaine du candidat du Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix

(RHDP) au pouvoir trois mois avant l'élection, le Président sortant M. OUATTARA est revenu sur sa décision. Plusieurs partis d'opposition ont boycotté le vote, conduisant à un taux d'abstention élevé et une victoire écrasante du Président sortant. La tactique de l'opposition était de fragiliser la légitimité du scrutin au motif que le Président sortant avait déjà rempli deux mandats présidentiels consécutifs, ce qui est le maximum prévu par la constitution, selon la lecture qu'en fait l'opposition. M. OUATTARA a fait valoir au contraire que l'adoption d'une nouvelle constitution en 2016 lui a permis de se présenter à nouveau, au motif qu'il n'avait pas purgé deux mandats en vertu de la constitution actuelle. Les tentatives ultérieures de l'opposition pour lancer un gouvernement de transition ont échoué, et des affrontements caractérisés par des niveaux variables de violence ont continué à traverser le pays, avant de baisser en intensité pour enfin disparaître.

Les prochaines élections législatives sont prévues en octobre 2021. Le RHDP reste la principale force politique du pays. Le parti dispose de ressources importantes et de nombreuses alliances avec de petits groupes d'intérêts. Les circonscriptions électorales sont également favorables au RHDP. Actuellement, le nord du pays (un bastion du RHDP) se compose de 69 circonscriptions contenant une population d'environ un demi-million de personnes, mais le sud (un bastion de l'opposition) ne compte que 28 circonscriptions pour une population totale de près de 2 millions d'habitants. La prochaine élection présidentielle n'est prévue qu'en 2025. Aussi, le RHDP devrait donc continuer à dominer l'Assemblée nationale.

A l'extérieur, la politique étrangère restera fortement influencée par un effort visant à attirer les investissements étrangers et les financements pour financer des plans de dépenses ambitieux. Le gouvernement renforcera également ses relations avec les Etats susceptibles d'offrir des solutions de financement en devises, afin de répondre aux besoins importants du pays en infrastructures. M. OUATTARA a précédemment indiqué qu'il souhaiterait s'éloigner du parapluie sécuritaire français, mais la présence française restera forte. La France dispose d'une base militaire permanente dans le pays, en partie pour aider à consolider la paix, mais aussi pour soutenir des opérations militaires ailleurs sur le continent. Le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont lancé un projet de zone économique spéciale (ZES) - avec des plans pour une zone de libre-échange et des incitations fiscales et financières. Bien que la mise en œuvre de la ZES soit lente et que des contraintes structurelles demeurent, il s'agit d'une étape importante vers davantage d'intégration économique ouest-africaine.

Régime et institutions politiques

Régime politique

- Un régime présidentiel très proche du système politique et institutionnel bicaméral français

Système juridique	Le système juridique est adossé à la Constitution adoptée par référendum le 30 octobre 2016 et basé sur le Code napoléonien. Cette Constitution, qui remplace celle de 2000, modifie notamment les conditions d'éligibilité à la présidence de la République, puisqu'il prévoit que le candidat doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoiriens. Elle crée un poste de vice-Président, élu en même temps que le Président. En cas de vacance du pouvoir, c'est lui/elle qui garantira la continuité de l'exécutif et le respect du calendrier électoral. Le système est désormais bicaméral, avec une Assemblée Nationale et un Sénat.
Législature	Sous la Troisième République (depuis 2016), la représentation nationale est assurée par l'Assemblée Nationale et le Sénat. L'Assemblée Nationale se compose de 255 députés élus au suffrage universel pour 5 ans. Au sein du Sénat, les deux tiers des 99 représentants sont élus au suffrage indirect, tandis que le dernier tiers est nommé par le Chef de l'État.
Élections générales	Les dernières élections présidentielles ont eu lieu en un tour, le 31 octobre 2020, tandis que la Constitution en prévoit deux si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Avec 94,27% des voix, M. Alassane OUATTARA a été investi de la fonction de Président de la République pour la troisième fois consécutive. Les prochaines élections législatives auront lieu en 2021.
Chef de l'État	C'est le Président de la République, élu au suffrage universel direct, pour 5 ans.
Gouvernement	A l'issue des élections législatives du 18 décembre 2016, le premier gouvernement de la Troisième République a été formé le 9 janvier 2017 par M. Amadou Gon COULIBALY, nommé Premier Ministre par le Chef de l'État. Ce gouvernement a été remanié cinq fois, le dernier remaniement datant du 3 août 2020 suite au décès du Premier Ministre. Le gouvernement compte aujourd'hui 47 ministres et secrétaires d'État.
Principaux partis politiques	Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), parti coalisé composé des mouvements suivants (de droite) depuis 2018 : <ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des républicains (RDR) • Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) Mouvement des forces d'avenir (MFA), ex-RHDP en tant que coalition Union pour la Côte d'Ivoire (UCI), ex-RHDP en tant que coalition Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), ex-RHDP en tant que coalition Parti ivoirien des travailleurs (PIT) Union démocratique et citoyenne (UDCY) Front populaire ivoirien (FPI) Liberté et démocratie pour la République (Lider).

Les principales institutions sont représentées par les personnalités suivantes :

Président de la République	M. Alassane OUATTARA
Vice-Président	POSTE VACANT depuis la démission de Daniel Kablan DUNCAN le 13 juillet 2020
Président du Sénat	M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO
Président de l'Assemblée Nationale.	M. Amadou SOUMAHORO
Premier Ministre	M. Hamed BAKAYOKO

Principales institutions

▪ L'équilibre démocratique des pouvoirs est respecté

Le pouvoir exécutif	Le Chef de l'Etat est le Président de la République ; le Chef du Gouvernement est son Premier Ministre ; les membres du gouvernement, proposés par le Premier Ministre, sont nommés par le Président de la République, avec l'aval de l'Assemblée Nationale, à la majorité. Un vice-Président est, depuis l'instauration de la Troisième République en 2016, nommé par le président avec l'accord de l'Assemblée. Le Vice-Président est le second personnage de l'État ivoirien. Le Président peut lui déléguer certains de ces pouvoirs. Le Vice-Président supplée le Président lorsque celui-ci est hors du territoire national. En cas de vacance de la présidence par décès, démission ou empêchement absolu du président, le Vice-Président devient président et exerce la fonction jusqu'à l'expiration du mandat en cours.
Le pouvoir législatif	Système bicaméral adossé à une Assemblée Nationale (225 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans) et un Sénat (élus au suffrage indirect pour les deux tiers et nommés par le Président de la République pour le tiers, pour 5 ans). Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel donne son avis sur les projets de lois, d'ordonnances ou de décrets ainsi que les propositions de lois qui lui sont soumis. Les projets de lois de programme à caractère économique, social, environnemental et culturel lui sont soumis pour avis. Le Président de la République peut consulter le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel sur tout problème à caractère économique, social, environnemental et culturel.
Le pouvoir judiciaire	La Cour Suprême est composée de trois chambres: la Chambre judiciaire pour les affaires criminelles; la Chambre des comptes pour les affaires financières ; et Chambre administrative pour les affaires civiles. La Cour Constitutionnelle, quant à elle, se charge d'assurer la légalité des lois qui sont passées à l'Assemblée Nationale. La Haute Cour de Justice est compétente pour connaître des faits de haute trahison commis par le Président de la République; connaître des crimes ou délits commis par les membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions, à l'exception des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat ainsi que des crimes et délits connexes.

Structure économique

Composition sectorielle de la valeur ajoutée

▪ Le Père Fondateur, Félix Houphouët-Boigny, a souhaité que la Côte d'Ivoire soit d'abord un pays agricole... Il l'est encore aujourd'hui

La Côte d'Ivoire reste dépendante de son secteur agricole, qui emploie la moitié de sa population active. La Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial de cacao, et fait partie des acteurs majeurs dans les secteurs du café et de l'huile de palme, avec une présence significative dans les secteurs de l'anacarde et du caoutchouc naturel. Par conséquent, l'économie ivoirienne est très sensible aux fluctuations des prix internationaux de ces matières premières, et dans une moindre mesure, aux conditions climatiques. La Côte d'Ivoire est par ailleurs un producteur significatif d'hydrocarbures (pétrole et gaz), ce qui réduit marginalement sa vulnérabilité aux approvisionnements pétroliers extérieurs.

Composition du PIB ivoirien entre 2015 et 2020 (source : MEF/DGE/DPPSE)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
a Secteur Primaire	18,4%	19,8%	18,7%	20,5%	20,7%	20,8%
Agriculture vivrière, élevage	5,1%	6,7%	7,5%	9,5%	9,2%	9,4%
Agriculture d'exportation	12,1%	12,0%	10,4%	10,1%	10,6%	10,6%
Sylviculture	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%
Pêche	0,5%	0,6%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%
b Secteur Secondaire	19,6%	19,1%	20,5%	21,0%	21,2%	20,2%
Extraction minière	3,3%	5,0%	4,2%	2,8%	3,0%	2,9%
Industries agro-alimentaires	5,8%	5,6%	5,5%	4,3%	4,4%	4,3%
Produits pétroliers	0,5%	-1,6%	-0,8%	2,1%	2,3%	1,6%
Energie (gaz, eau, électricité)	0,9%	1,1%	2,5%	2,6%	2,7%	2,5%
BTP	4,5%	3,9%	3,7%	3,7%	3,7%	3,8%
Autres industries manufacturières	4,6%	5,1%	5,5%	5,5%	5,1%	5,0%
c Secteur Tertiaire	47,7%	46,8%	46,2%	43,3%	43,1%	43,2%
Transports	10,1%	9,8%	6,8%	5,9%	5,9%	5,7%
Télécommunications	2,7%	3,6%	3,8%	3,9%	3,6%	4,4%
Commerce	14,0%	15,0%	16,9%	17,3%	17,0%	16,6%
Autres services	20,9%	18,4%	18,7%	16,2%	16,7%	16,5%
d = a + b + c PIB Marchand	85,7%	85,6%	85,4%	84,8%	85,0%	84,2%
Services d'administration publique	6,2%	7,0%	6,7%	7,9%	8,0%	8,5%
Institutions sans but lucratif	0,7%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%
e PIB Non Marchand	6,9%	7,6%	7,2%	8,5%	8,5%	9,1%
f = d + e PIB au coût des facteurs	92,6%	93,2%	92,6%	93,3%	93,5%	93,3%
Droits et taxes nets de subventions	7,4%	6,8%	7,4%	6,7%	6,5%	6,7%
TOTAL PIB	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Le cacao et le café se taillent la part du lion dans les exportations ivoiriennes, mais le pays produit aussi de l'or et des hydrocarbures. Depuis 2003 (date de la fin de la première guerre civile), l'instabilité politique a endommagé la croissance, et a considérablement ralenti l'afflux des investissements directs étrangers. Depuis la fin de l'année 2011, l'économie ivoirienne a entamé son processus de rattrapage, enregistrant des taux de croissance records et stables. En juin 2012, le FMI et la Banque Mondiale ont annoncé un programme d'abandon de créances pour 4,4 milliards d'USD, dans le cadre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés. Assurer la stabilité politique, remettre les infrastructures à niveau et organiser la transformation structurelle de l'économie ivoirienne vers l'agro-industrie (du primaire au secondaire) sont les trois principaux enjeux du programme à moyen terme des autorités. A lui seul, avec une production de 2 millions de tonnes, le cacao représente 15% du PIB de la Côte d'Ivoire, 38% de ses exportations, environ 40% des parts du marché mondial et un revenu annuel de l'ordre de 1.500 milliards de FCFA pour les agriculteurs.

Politique économique structurelle

- Les autorités ivoiriennes ont élaboré et mis en place un Plan National de Développement ambitieux, articulée autour de deux piliers : le renforcement des infrastructures et la transformation structurelle de l'économie de l'agriculture vers l'agro-industrie

Le Plan National de Développement (PND) en est aujourd'hui à sa seconde déclinaison, laquelle couvre la période 2016-2020, épousant ainsi le mandat du Président de la République. Le premier PND 2010-2015 a été un indéniable succès : avec une croissance réelle de 9% en moyenne sur la période, l'économie ivoirienne a créé plus de 2 millions d'emplois, tandis que les infrastructures ont connu un renforcement visible. Le PND 2016-2020 se place dans la continuité du précédent, tout en tendant vers des objectifs plus ambitieux. Deux mots d'ordre le sous-tendent : industrialisation et externalités. L'objectif d'industrialisation est consubstantiel d'une transformation structurelle de l'économie ivoirienne du secteur primaire essentiellement agricole vers le secteur secondaire agro-industriel, en s'appuyant sur les avantages comparatifs et les facteurs clés de succès de la Côte d'Ivoire, à savoir ses ressources naturelles abondantes. Cela devrait aussi nourrir davantage de diversification économique, notamment à l'export, afin de réduire la dépendance du pays à sa filière café-cacao. Dans la même veine, en renforçant le contenu en valeur ajoutée de la production ivoirienne, l'élasticité-prix de ses exportations devrait se contracter de manière incrémentale et, avec elle, la vulnérabilité de l'économie ivoirienne à la volatilité des cours des matières premières. De manière concomitante, la politique économique structurelle ivoirienne met l'accent sur la nécessité de continuer à dynamiser son réseau d'infrastructures en général, y compris celui des transports en particulier, afin de générer des externalités positives, de désenclaver les zones agricoles et d'améliorer l'efficacité des flux commerciaux. On prête d'ailleurs au Président Félix Houphouët-Boigny cet aphorisme d'une finesse redoutable: « la route précède le développement ».

La part belle est donnée au secteur privé : l'Etat ne peut et ne veut, seul, se prévaloir du monopole de la politique économique structurelle. Le PND 2016-2020 prévoit un niveau d'investissement global de l'ordre de 30.000 milliards de FCFA, dont 60% (au moins)

pour le secteur privé y compris les partenariats public-privé. Ainsi, le taux d'investissement devrait passer de 18,7% du PIB en 2015 à 23,9% en 2020 (l'investissement public passerait quant à lui de 7,9% en 2015 à 9,4% en 2020, et l'investissement privé de 10,7% en 2015 à 14,5% en 2020). Un «Etat développementaliste» tendant vers « l'émergence » n'est pas forcément un Etat jacobin et centralisateur ; les investissements privés sont encouragés et même soutenus dans de nombreux secteurs, notamment lorsque ce sont des IDE apportant dans leur sillage des afflux de devises. En définitive, le cadrage macroéconomique et budgétaire du PND 2016-2020 dégage un niveau d'investissement public de 11.284 milliards, tandis que les investissements privés ressortent à 18.716 milliards de FCFA, soit 62,4% du total des investissements.

Besoin de financement du PND 2016-2020 (mds FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Recettes	4,079	4,352	4,855	5,416	5,997	24,699
Dons	366	450	424	458	496	2,194
Total des ressources	4,445	4,802	5,279	5,874	6,493	26,893
Dépenses totales et prêts nets	(5,134)	(5,680)	(6,175)	(6,618)	(7,159)	(30,766)
Solde budgétaire	(689)	(878)	(896)	(744)	(666)	(3,873)
Excédent de sécurité	(102)	(111)	(124)	(137)	(152)	(626)
Solde budgétaire corrigé de l'excédent de sécurité	(791)	(989)	(1,020)	(881)	(818)	(4,499)
Amortissement de la dette	(936)	(968)	(838)	(826)	(812)	(4,380)
Autres charges	(25)	(25)	(25)	(25)	(24)	(124)
Besoin de financement	(1,752)	(1,982)	(1,883)	(1,732)	(1,654)	(9,003)

A priori, le besoin net de financement budgété par les autorités ivoiriennes au regard du PND 2016-2020 devrait s'élever à 9.000 milliards de FCFA sur l'ensemble de la période. En moyenne annuelle, cela représente 1.800 milliards de FCFA soit environ 7,5% du PIB nominal de 2018. La dette interne et externe devrait couvrir ce besoin de financement. Modulo les hypothèses de croissance forte sous-jacentes au PND, ce surcroît de dette devrait rester soutenable à moyen terme, d'autant plus que plus de la moitié du financement devrait provenir de ressources internes, notamment à maturités moyennes et longues.

Financement du PND 2016-2020 (mds FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	%
Dette extérieure							
Concessionnelle	196	198	168	113	122	797	8.8%
Semi-concessionnelle	204	286	301	263	284	1,338	14.7%
Non-concessionnelle	384	309	368	376	406	1,843	20.3%
Total dette extérieure	784	793	837	752	812	3,978	43.7%
Dette intérieure							
Court terme	78	97	102	113	122	512	5.6%
Moyen terme	235	291	307	339	365	1,537	16.9%
Long terme	470	582	614	677	730	3,073	33.8%
Total dette intérieure	783	970	1,023	1,129	1,217	5,122	56.3%
Total de la dette	1,567	1,763	1,860	1,881	2,029	9,100	100.0%

Enfin, le PND, de nature quinquennale, s'inscrit dans un programme d'émergence à plus long terme et une vision plus globale. L'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » a permis de définir la vision à long terme du pays. Cette vision s'appuie sur les résultats des études rétrospectives, de l'enquête sur les aspirations des populations, de l'analyse structurelle et de l'analyse du jeu des acteurs et sur le scénario de référence. Sur cette base, la vision de la Côte d'Ivoire pour l'horizon 2040 s'énonce comme suit : « La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ». Elle

repose sur quatre grands piliers :

- (i) La Côte d'Ivoire, puissance industrielle ;
- (ii) La Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle ;
- (iii) La Côte d'Ivoire, une nation démocratique ; et
- (iv) La Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde.



W A R A

Autres éléments d'information

Informations générales

Population	25,5 millions d'habitants (2018)
Devise	Franc CFA
Langue officielle	Français
Superficie	322.463 km ²
Régime	République démocratique
Indépendance	7 août 1960
Capitale	Yamoussoukro



UEMOA : un instrument d'intégration régionale

La Côte d'Ivoire est un Etat membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'UEMOA a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Huit Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 km² et compte 120,2 millions d'habitants. Le taux de croissance du PIB est de l'ordre de 6% en 2019. Ses organes sont les suivants :

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement	Organe suprême, la Conférence définit les grandes orientations de la politique de l'Union.
Le Conseil des Ministres	Le Conseil des Ministres assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il arrête le budget de l'Union.
La Commission	Elle est l'organe exécutif de l'Union.
La Cour de Justice	La Cour de Justice veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application et juge, notamment, les éventuels manquements des Etats eu égard à leurs obligations.
La Cour des Comptes	La Cour des Comptes contrôle les comptes des organes de l'Union
Le Comité Interparlementaire	Le Comité Interparlementaire joue un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration.
La Chambre Consulaire Régionale	La Chambre Consulaire Régionale est le lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les principaux opérateurs économiques.
Le Conseil du Travail et du Dialogue Social	Organe consultatif visant à réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques dans le processus d'intégration de l'UEMOA.
Le Conseil des Collectivités Territoriales	Organe consultatif visant à une meilleure implication des collectivités territoriales dans le processus d'intégration.

L'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), dont la première mouture date de 1962, se caractérise par la reconnaissance d'une même unité monétaire, le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), dont l'émission est confiée à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les Etats membres de l'UEMOA/UMOA ont donc une politique monétaire commune. Outre les organes de l'UEMOA et la BCEAO, trois autres organes assurent le fonctionnement de l'UMOA :

La Commission Bancaire	La Commission Bancaire est en charge du contrôle et de la surveillance uniformes de l'activité bancaire de l'espace bancaire dans l'UMOA, en vue de son intégration.
L'Autorité des marchés financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), anciennement Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)	C'est le régulateur des marchés financiers (non bancaires) de l'UMOA. L'AMF-UMOA est chargée d'une mission générale de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et en tout autre placement donnant lieu à une procédure d'appel public à l'épargne dans l'ensemble des Etats membres de l'Union.
L'Agence UMOA-Titres	L'Agence est chargée d'identifier les modalités les plus appropriées pour mobiliser les ressources financières nécessaires sur les marchés régionaux et internationaux de capitaux. L'Agence apporte son assistance aux Trésors nationaux.

En vertu de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine du 4 décembre 1973, amendé le 29 mai 1984, **la convertibilité du franc CFA en euros est garantie par la République française, par le truchement de son Trésor**. En particulier, l'Accord qui a valeur de traite dispose que :

« Article 1er - La République française [via le Trésor français] apporte son concours à l'Union Monétaire Ouest Africaine pour lui permettre d'assurer la libre convertibilité de sa monnaie. (...) »

Article 2 - Les transactions entre le franc français [l'euro] et la monnaie de l'Union s'effectueront à un cours fixe, sur la base de la parité en vigueur. Les transactions entre la monnaie de l'Union et les devises autres que le franc français s'exécuteront au taux du marché des changes (...).

Article 3 - Les États membres de l'Union conviennent de centraliser, dans les conditions précisées par la Convention visée à l'article 1er, leurs avoirs en devises et autres moyens de paiement internationaux.

Article 4 - Le solde créditeur du compte visé à l'article 3 de la présente Convention est garanti par référence à une unité de compte agréée d'accord parties. »

L'UEMOA ne déploie pas de politique budgétaire commune, mais impose aux Etats membres des critères de convergence macroéconomique, dans le cadre de leur surveillance multilatérale. Le Rapport Semestriel de Surveillance Multilatérale en date de décembre 2019 indique les résultats suivants en matière de surveillance multilatérale (sachant que la convergence a été temporairement suspendue en 2020 en raison de la crise sanitaire):

Critères de convergence de l'UEMOA (2017 à 2019)

2019	Norme	BEN	BKN	CDI	GNB	MAL	NGR	SEN	TOG
Solde budgétaire/PIB	≥ -3%	-0,50%	-3,00%	-2,30%	-4,20%	-1,70%	-3,60%	-3,90%	-1,10%
Inflation	≤ 3%	-0,90%	-3,20%	0,80%	0,20%	-3,00%	-2,50%	1,00%	0,70%
Dettes publiques/PIB	≤ 70%	41,20%	46,90%	38,80%	55,90%	37,20%	40,10%	56,60%	68,30%
Salaires/recettes fiscales	≤ 35%	41,40%	57,30%	40,50%	57,50%	34,50%	36,00%	30,40%	34,30%
Pression fiscale	≥ 20%	10,60%	17,50%	12,20%	9,30%	14,70%	10,50%	17,40%	19,50%

2018	Norme	BEN	BKN	CDI	GNB	MAL	NGR	SEN	TOG
Solde budgétaire/PIB	≥ -3%	-4,00%	-4,90%	-4,00%	-5,10%	-4,70%	-4,10%	-3,70%	-0,80%
Inflation	≤ 3%	0,80%	1,90%	0,60%	0,40%	0,00%	2,70%	0,53%	0,90%
Dettes publiques/PIB	≤ 70%	56,20%	42,30%	36,00%	50,10%	36,60%	45,40%	54,00%	73,90%
Salaires/recettes fiscales	≤ 35%	44,00%	52,10%	41,50%	50,90%	41,80%	34,70%	34,30%	36,60%
Pression fiscale	≥ 20%	14,10%	17,20%	16,20%	9,30%	11,80%	15,20%	15,20%	18,40%

2017	Norme	BEN	BKN	CDI	GNB	MAL	NGR	SEN	TOG
Solde budgétaire/PIB	≥ -3%	-5,90%	-7,50%	-4,20%	-1,50%	-2,80%	-5,10%	-2,90%	-0,30%
Inflation	≤ 3%	-0,10%	0,40%	0,70%	1,10%	1,80%	2,40%	1,30%	-0,80%
Dettes publiques/PIB	≤ 70%	54,50%	36,20%	33,50%	50,10%	35,30%	42,00%	47,70%	73,00%
Salaires/recettes fiscales	≤ 35%	47,30%	49,90%	41,50%	41,60%	32,00%	43,50%	32,50%	34,20%
Pression fiscale	≥ 20%	13,30%	16,50%	15,50%	10,40%	15,10%	13,10%	15,00%	20,60%

La CEDEAO : « les » Afriques de l'ouest se retrouvent par-delà la seule économie

La Côte d'Ivoire est un Etat membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEDEAO est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975. C'est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'ouest. Son but principal est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire élargie en Afrique de l'ouest. En 1990, son pouvoir est étendu au maintien de la stabilité régionale avec la création de l'ECOMOG, groupe militaire d'intervention qui devient permanent en 1999. La CEDEAO compte aujourd'hui 15 États membres, y compris les 8 États membres de l'UEMOA auxquels s'ajoutent le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone. 9 des 15 États membres appliquent un tarif extérieur commun lequel scelle une union douanière. Bien qu'au départ son rôle soit purement économique, la CEDEAO s'est assez vite intéressée au maintien de la paix. C'est en effet une condition essentielle pour qu'une union puisse se réaliser. Par ailleurs, la CEDEAO crée des infrastructures régionales en matière de transport et de télécommunication. A l'instar de l'UEMOA, la CEDEAO impose aussi des critères de convergence à ses États membres, eux aussi temporairement suspendus en 2020.

STATISTIQUES MACROECONOMIQUES

INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Attendu
Production						
PIB (en milliards de FCFA)	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 063,0	34 447,0	32 855,4
Variation du PIB nominal (%)	10,6	4,9	5,4	7,0	7,4 -	4,6
Variation du PIB réel (%)	8,8	7,2	7,4	6,8	6,9 -	3,5
Variation du déflateur du PIB (%)	1,8 -	2,2 -	2,0	0,2	0,6 -	1,1
Inflation (%)	1,3	0,7	0,7	0,6	0,8	2,2
Population (millions)	23,2	23,8	24,4	25,1	25,7	26,4
PIB par habitant (FCFA)	1 165 999	1 193 277	1 225 906	1 278 939	1 339 829	1 245 466
PIB par habitant (US\$)	1 971	2 012	2 106	2 302	2 286	2 161
Secteur extérieur (en milliards de FCFA)						
Exportation FOB	7 409,6	6 990,9	7 464,8	7 245,0	8 099,0	5 691,1
Importations FOB	6 869,1	6 514,9	7 075,6	7 400,0	7 607,9	6 882,0
Solde de la balance commerciale	540,5	476,0	389,3 -	155,0	491,1 -	1 190,9
Solde du compte courant	-	120,5 -	256,3 -	568,1 -	1 122,5 -	790,0 -
Solde du compte courant % PIB	-	0,4 -	0,9 -	1,9 -	3,5 -	2,3 -
Avoirs extérieurs (en mois d'importations)	4,8	4,4	4,2	4,7	5,7	6,3
Finances publiques (en milliards de FCFA)						
Recettes budgétaires	3 909,5	4 176,6	4 523,4	4 764,1	5 158,5	4 645,6
dont recettes fiscales	2 954,9	3 352,6	3 648,3	3 967,1	4 425,5	3 965,6
dont recettes non-fiscales	954,6	824,0	875,1	797,0	733,0	680,0
Dépenses budgétaires	-	4 321,8 -	5 340,5 -	5 770,3 -	6 033,6 -	5 943,8 -
Solde budgétaire	-	412,3 -	1 163,9 -	1 246,9 -	1 269,5 -	785,3 -
Finances publiques (% PIB)						
Recettes budgétaires	14,4	14,7	15,1	14,9	15,0	14,1
dont recettes fiscales	10,9	11,8	12,2	12,4	12,8	12,1
dont recettes non-fiscales	3,5	2,9	2,9	2,5	2,1	2,1
Dépenses budgétaires	-	16,0 -	18,8 -	19,3 -	18,8 -	17,3 -
Solde budgétaire	-	1,5 -	4,1 -	4,2 -	4,0 -	2,3 -
Dettes publiques						
Dettes publiques % PIB	29,2	31,7	33,5	36,0	38,8	45,4
dont dette intérieure % PIB	12,6	14,2	14,3	12,5	12,9	18,7
dont dette extérieure % PIB	16,6	17,5	19,3	23,7	25,7	32,7
Dettes publiques (en milliards FCFA)	7 914,8	9 023,2	10 045,1	11 607,8	13 300,2	16 902,3
dont dette intérieure (en milliards FCFA)	3 425,7	4 049,0	4 275,1	3 994,4	4 432,7	6 145,6
dont dette extérieure (en milliards FCFA)	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 613,4	8 867,5	10 756,7
Intérêts dus (en milliards de FCFA)	301,2	366,9	400,4	455,0	556,4	746,0
Intérêts dus % PIB	1,1	1,3	1,3	1,4	1,6	2,3
Intérêts dus % recettes budgétaires	7,7	8,8	8,9	9,6	10,8	16,1
Intérêts dus % exportations	4,1	5,2	5,4	6,3	6,9	13,1
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)	264,0	333,0	556,2	610,2	1 583,7	763,8
Service de la dette extérieure % PIB	1,0	1,2	1,9	1,9	4,6	2,3
Service de la dette extérieure % recettes budgétaires	6,8	8,0	12,3	12,8	30,7	16,4
Service de la dette extérieure % exportations	3,6	4,8	7,5	8,4	19,6	13,4
Situation monétaire						
Masse monétaire (en milliards de FCFA)	7 087,8	7 870,8	9 007,0	10 080,0	10 998,0	11 813,0
Avoirs extérieurs nets (en milliards de FCFA)	3 323,2	3 070,8	3 381,4	3 613,8	4 332,5	3 900,8
Crédit intérieur (en milliards de FCFA)	5 911,6	6 783,6	7 963,9	9 397,4	10 929,2	12 186,0
Masse monétaire % PIB	26,2	27,7	30,1	31,4	31,9	36,0
Avoirs extérieurs nets % PIB	12,3	10,8	11,3	11,3	12,6	11,9
Crédits à l'économie % PIB	21,8	23,9	26,6	29,3	31,7	37,1
Investissement						
Investissement (en milliards de FCFA)	6 408,2	6 117,4	6 027,5	7 157,0	7 901,1	7 681,2
Investissement (en % PIB)	23,7	21,5	20,1	22,3	22,9	23,4
Convergence						
Solde budgétaire % PIB	-	1,5 -	4,1 -	4,2 -	4,0 -	2,3 -
Inflation %	1,3	0,7	0,7	0,6	0,8	2,2
Masse salariale publique / Recettes fiscales	48,7	43,2	41,5	41,5	40,5	45,6
Dettes publiques % PIB	29,2	31,7	33,5	36,0	38,8	45,4
Taux de pression fiscale %	12,6	14,3	15,5	16,2	12,2	12,5



W A R A

© 2020 Emerging Markets Rating (EMR) & West Africa Rating Agency (WARA). Tous droits réservés. WARA est une Agence de Notation de l'UEMOA agréée par le CREPMF.

La notation de crédit est une opinion sur la capacité et la volonté d'un émetteur à faire face au remboursement de ses obligations financières, et non une quelconque appréciation de la valeur des actions de cet émetteur. Il est rappelé qu'il peut être risqué pour un investisseur de fonder sa décision d'investissement sur la seule notation de crédit.

La compréhension des méthodologies et échelles propres à WARA est essentielle pour mesurer la portée des opinions présentées dans les rapports. Il est vivement recommandé aux lecteurs des rapports de se rapprocher de WARA aux fins d'en obtenir copie.

Toutes les informations contenues dans nos rapports ont été obtenues à partir de sources considérées comme fiables. Cependant, étant donné la possibilité d'erreurs humaines ou d'autres aléas, toute information est présentée « en l'état » et sans aucune garantie que ce soit. WARA met tous les moyens à sa disposition pour vérifier la qualité de l'information utilisée pour délivrer une notation. WARA n'étant pas un réviseur de comptes, aucune garantie d'exhaustivité ne peut être fournie. En aucun cas WARA ne pourrait être tenu responsable et redevable à une personne ou une entité pour une quelconque perte réalisée suite à l'émission d'un de ses rapports ; chaque utilisateur de nos rapports est pleinement responsable de l'interprétation qu'il fera des opinions présentées. Ce rapport ne constitue en aucun cas un conseil de vendre, garder ou acheter un quelconque titre de créance.